

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement édictant un code d'éthique et de déontologie des élu-es.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil a adopté un projet règlement portant le numéro 2026-03 et intitulé « **Règlement 2026-03 en remplacement du règlement 2022-01 édictant un code d'éthique et de déontologie des élu-es** ».
2. Le règlement 2026-03 sera adopté le 13 avril 2026, lors d'une séance ordinaire du conseil tenu à **19 h 30** à l'édifice municipal au 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal au 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Résumé du projet :

Remplacement et bonification du règlement 2022-01 par le règlement 2026.03 Édictant un code d'éthique et de déontologie des élu-es.

Donné à Saint-André ce 3^{ème} jour de mars 2026.



Hélène Vandal

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hélène Vandal, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 3^e jour de mars 2026, entre 9 h et 16 h.



Hélène Vandal

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe